



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres techniques régionaux de la consommation

Question écrite n° 3958

Texte de la question

M. Alain Vidalies attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur le problème des subventions allouées aux CTRC (centre techniques régionaux de la consommation). Le précédent gouvernement a diminué sensiblement les subventions allouées à ces centres, qui connaissent aujourd'hui de grandes difficultés. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour permettre à ces centres de mener à bien leur action auprès des consommateurs.

Texte de la réponse

Les crédits affectés au soutien financier du mouvement consommateur pour 1997 s'élèvent à 38,2 MF. Le Gouvernement a décidé de verser 38 % de ce budget aux centres techniques régionaux de la consommation pour financer leur fonctionnement et la réalisation des émissions télévisées de consommation. L'importance de ce financement témoigne de l'intérêt qu'il porte aux missions d'appui technique qu'assurent les centres régionaux auprès des associations locales de consommateurs (formation, assistance juridique, traitement des litiges, animation, etc.), à celles d'information des consommateurs. Conscient des attentes de nos concitoyens à l'égard de services de proximité développés par les associations de consommateurs, tant en matière d'information que d'assistance au règlement des litiges, le Gouvernement s'efforcera d'appuyer les actions que celles-ci conduiront sur le terrain. A cet égard, les pouvoirs publics encourageront les projets associant plusieurs structures de consommation ou les partenariats avec les collectivités locales. La recherche de synergies doit, en effet, accroître l'impact des actions menées et renforcer ainsi le dynamisme du mouvement consommateur.

Données clés

Auteur : [M. Alain Vidalies](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3958

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3279

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4684